

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 25 mars 2021

Projet de loi

approuvant les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2020

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;
vu la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu les états financiers individuels de la République et canton de Genève pour l'année 2020,
décrète ce qui suit :

Art. 1 Etats financiers

Les états financiers pour l'année 2020 sont approuvés.

Art. 2 Réserve conjoncturelle

La réserve conjoncturelle est utilisée au titre de l'année 2020. Elle s'élève à 772 millions de francs au 31 décembre 2020.

Art. 3 Crédits supplémentaires

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2020, selon la liste présentée en annexe et faisant partie intégrante de la présente loi, sont acceptés.

Art. 4 Corrections d'erreurs et changements de méthode comptable

Sont approuvés les erreurs corrigées et les changements de méthode comptable opérés lors du bouclage des comptes 2020, ainsi que les modifications que ces corrections et ces changements de méthode comptable ont engendrées sur le résultat net et les fonds propres publiés dans les états financiers individuels 2020, avec les conséquences suivantes :

- a) le résultat net positif 2019 est diminué de 1 million de francs et s'élève à 187 millions de francs;
- b) les fonds propres au 1^{er} janvier 2019 s'élèvent à 2 961 millions de francs, au lieu de 3 007 millions de francs.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'exercice 2020.

Ce projet de loi est basé sur :

- le « rapport sur les comptes individuels 2020 » (tome 1);
- le « rapport sur les comptes de fonctionnement 2020 par programme » (tome 2);
- le « rapport sur les comptes d'investissement 2020 par politique publique » (tome 3).

L'exposé des motifs des comptes individuels du Conseil d'Etat, publié en première partie du « rapport sur les comptes individuels 2020 » (tome 1) constitue la partie générale du présent exposé des motifs.

Le rapport de l'organe de révision est joint aux états financiers dans le rapport sur les comptes individuels 2020 (tome 1).

Le rapport sur les fonds affectés, les financements spéciaux et les libéralités de tiers affectées, qui ne transitent pas par le compte de résultat (approche bilan/bilan), est joint au tome 1.

Le tome 1 contient également l'attestation annuelle sur les obligations vertes et leur suivi; cette attestation a fait l'objet d'un contrôle spécifique de la Cour des comptes.

L'approbation de la gestion du Conseil d'Etat fait l'objet d'un projet de loi distinct.

Commentaires par article

Art. 1 *Etats financiers*

L'article 1 traite de l'approbation formelle des états financiers.

Les états financiers figurent dans la partie « états financiers » du rapport sur les comptes individuels 2020 (tome 1). Ils comprennent le compte de résultat, le compte d'investissement, le tableau des flux de trésorerie, le bilan, le tableau de mouvements des fonds propres (situation nette) et les notes annexes.

La capitalisation complémentaire des caisses de prévoyance par l'Etat de Genève au 1^{er} janvier 2020 s'est accompagnée de modifications dans le compte de résultat :

- d'une part, avec la mise en œuvre d'un instrument de politique budgétaire dénommé « réserve budgétaire à amortir » (art. 6A, al. 1 et 4 LGAF). Cette réserve budgétaire (négative) figure dans les fonds propres du bilan et représente le coût total net à charge de l'Etat des recapitalisations des caisses de prévoyance. Ce coût est amorti en charge de fonctionnement sur une durée fixée par la loi spéciale relative à la recapitalisation;
- d'autre part, en structurant le compte de résultat à deux niveaux (art. 6A, al. 5 LGAF) avant et après amortissement de la réserve budgétaire : le résultat net avant et l'excédent final après.

Les états financiers de l'Etat de Genève pour l'exercice 2020 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 19 725 millions de francs;
- le résultat net (avant amortissement de la réserve budgétaire) présente un déficit de 369 millions de francs;
- l'excédent final (après amortissement de la réserve budgétaire) présente un excédent de charge de 498 millions de francs;
- l'investissement net selon le compte d'investissement est de 492 millions de francs;
- la variation nette des liquidités est de 149 millions de francs;
- le total des fonds propres est négatif de 2 177 millions de francs.

Art. 2 Réserve conjoncturelle

La réserve conjoncturelle figure dans les fonds propres (voir tableau de mouvements des fonds propres des états financiers).

A compter du 1^{er} janvier 2020, l'attribution à la réserve conjoncturelle ou son utilisation se font après détermination de l'excédent final (et non plus après détermination du résultat net), afin de tenir compte de l'amortissement de la réserve budgétaire, c'est-à-dire de l'amortissement du coût total net à charge de l'Etat des recapitalisations des caisses de prévoyance.

En outre, les modalités d'utilisation de la réserve conjoncturelle ont également été modifiées par les dispositions transitoires relatives à la mise en œuvre de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) :

- en cas d'excédent final déficitaire, la réserve conjoncturelle est utilisée à concurrence du montant de pertes qui excèdent la limite du déficit admissible, selon l'article 12, alinéa 2, lettre b, et l'article 68, lettre a^{bis} LGAF;
- en cas d'exercice bénéficiaire, la réserve conjoncturelle ne peut être alimentée qu'à hauteur de l'excédent final de revenus.

Au 31 décembre 2020, l'excédent final présente un déficit de 498 millions de francs, supérieur de 126 millions de francs au déficit admissible de 372 millions de francs. La réserve conjoncturelle est ainsi diminuée d'un montant de 126 millions de francs et s'élève à 772 millions de francs (voir annexes 1.5.1 et 5.22 des états financiers).

Art. 3 *Crédits supplémentaires*

Les crédits supplémentaires pour l'exercice 2020 sont présentés dans le tome 2 du rapport sur les comptes 2020.

Les crédits supplémentaires sont destinés à couvrir des dépassements au budget de fonctionnement.

Les dépassements de crédits sont présentés par nature et par programme et s'entendent sans compensation. Ainsi, il est possible d'avoir pour une nature de charge des dépassements de crédit au niveau des programmes et une économie au niveau des comptes de l'Etat de Genève pour le total de cette même nature.

Art. 4 *Corrections d'erreurs et changements de méthode comptable*

Des corrections d'erreurs et des changements de méthode comptable, tels que détaillés dans la note annexe 7 des états financiers, ont été comptabilisés selon la méthode rétrospective conformément à la norme IPSAS 3. Cette méthode vise à corriger les comptes des exercices antérieurs comme si l'erreur n'avait jamais été commise ou comme si la nouvelle méthode comptable avait toujours été appliquée. Pour ce faire, il convient de corriger les années concernées mais, en pratique, seule l'année comparative (N-1) est corrigée. Cela implique l'approbation formelle du nouveau solde par le Grand Conseil. Concrètement, dans le cas des états financiers 2020, les corrections d'erreurs et les changements de méthode comptable liés à l'exercice 2019 sont comptabilisés par le résultat 2019. En revanche, les corrections d'erreurs et les changements de méthode comptable concernant les résultats antérieurs à 2019 sont comptabilisés par les fonds propres au 1^{er} janvier 2019 (équivalents aux fonds propres au 31 décembre 2018).

Les corrections d'erreurs contribuent à diminuer le résultat net 2019 de 1 million de francs et de 46 millions de francs les fonds propres au 1^{er} janvier 2019. Les changements de méthode comptable contribuent à diminuer de 1 million de francs les fonds propres au 1^{er} janvier 2019.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes consultables sur internet : Tome 1

<https://www.ge.ch/document/comptes-etat-2020> :

- 1) *Tome 1 du rapport sur les comptes 2020 (états financiers individuels)*
- 2) *Rapport de l'organe de révision*
- 3) *Rapport sur les fonds et libéralités*
- 4) *Rapport et attestation de la Cour des comptes sur les informations relatives aux emprunts obligataires verts au 31 décembre 2020*

Annexe:

Liste des crédits supplémentaires

Crédits supplémentaires - Compte de fonctionnement 2020

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements	
				Total	dont autorisés
30 Charges de personnel (hors provisions/dépréciations)				12'952'306	18'020'167
C01	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	7'427'977	7'014'004	413'973	736'474
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	14'218'955	13'154'290	1'064'665	1'126'360
E03	Gestion des eaux	13'088'330	12'940'978	147'352	75'000
F01	Enseignement obligatoire et orientation	652'455'715	652'033'582	422'133	2'748'400
F03	Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques	130'338'159	124'380'152	5'958'007	5'959'507
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	59'958'466	59'562'700	395'766	575'000
K02	Régulation et planification sanitaire	4'046'917	4'045'518	1'399	235'660
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	18'121'614	13'572'603	4'549'011	6'563'766
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (hors provisions/dépréciations, pertes effectives et cas particuliers)				18'431'932	42'044'504
B04	Gestion des locaux et logistique	139'334'520	132'172'466	7'162'054	9'354'911
C04	Soutien à la famille et à l'intégration	1'586'870	1'369'984	216'886	182'777
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	497'303	392'380	104'922	91'012
E03	Gestion des eaux	10'077'012	9'080'310	996'702	996'702
E04	Agriculture et nature	6'100'093	6'090'934	9'159	41'694
F05	Hautes écoles	1'367	-	1'367	1'368
H04	Sécurité civile et armée	3'511'129	3'115'965	395'164	12'223'568
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	11'061'286	2'661'152	8'400'134	17'896'357
L03	Exécution des poursuites et faillites	4'784'406	4'752'691	31'715	142'284
M01	Transport et mobilité	6'547'021	5'897'349	649'672	649'673
M02	Infrastructures routières et de transports	11'278'322	11'044'739	233'583	233'583
M03	Admission à la circulation routière et à la navigation	1'785'342	1'554'767	230'575	230'575
36 Charges de transfert (hors liste des subventions)				418'434	500'000
F05	Hautes écoles	31'378'434	30'960'000	418'434	500'000
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations)				353'700'799	422'007'675
A04 Développement et innovation du canton et de la région					
	Covid-19 Fondation pour le tourisme	4'500'000	-	4'500'000	4'500'000
	Covid-19 Indemnités cas de rigueur 2020 (loi 12810)	22'260'760	-	22'260'760	30'000'000
	Covid-19 Indemnités secteur restauration et débit de boissons (lois 12833 et 12864)	16'268'381	-	16'268'381	15'300'000
	Covid-19 Indemnités des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12826)	6'939'647	-	6'939'647	15'000'000
	Covid-19 Indemnités des bailleurs de locaux commerciaux, loyer < à 3500 francs (loi 12678)	4'756'023	-	4'756'023	6'000'000
	Covid-19 Indemnités charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824)	2'541'582	-	2'541'582	15'500'000
	Covid-19 Indemnités des établissements nocturnes (lois 12783 et 12825)	3'928'281	-	3'928'281	7'000'000
	Covid-19 Indemnités des bailleurs de locaux commerciaux, loyer > à 3500 francs (loi 12664)	3'531'279	-	3'531'279	13'000'000
	Covid-19 Indemnités complémentaire au RHT pour cadres avec fonction dirigeante (loi 12685)	3'331'249	-	3'331'249	14'000'000
	Covid-19 Indemnités des cadres avec fonction dirigeante, juin à sept. 2020 (loi 12801)	2'950'891	-	2'950'891	5'300'000
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale					
	Covid-19 Hospice Général - Prestations - Action Sociale	14'400'000	-	14'400'000	14'400'000
	Covid-19 Soutien aux personnes en situation de précarité (loi 12836)	12'000'000	-	12'000'000	12'000'000
	Covid-19 Distribution alimentaire (loi 12725)	5'000'000	-	5'000'000	5'000'000
	Covid-19 Hébergement d'urgence aux personnes sans abri (loi 12821)	1'400'000	-	1'400'000	1'400'000
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	30'232'136	29'160'600	1'071'536	1'352'870

I. Dépassements ayant fait l'objet de crédits supplémentaires soumis et approuvés par la commission des finances

Programme	Libellé	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements	
				Total	dont autorisés
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées	Prestations complémentaires cantonales - AVS	64'879'220	62'102'214	2'777'006	2'963'581
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	Covid-19 - EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	3'100'000	-	3'100'000	3'100'000
	Prestations complémentaires fédérales - AI	161'894'212	158'288'812	3'605'400	3'477'739 *
	Prestations complémentaires cantonales - AI	78'941'641	74'497'007	4'444'634	4'859'089
	Prestations d'aide sociale - AI	1'925'696	1'310'000	615'696	271'278 *
D01 Culture	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (loi 12751)	15'938'344	-	15'938'344	16'198'500
E04 Agriculture et nature	Covid-19 Viticulture non soumis à la LIAF (lois 12739 et 12823)	1'176'730	-	1'176'730	2'000'000
F02 Enseignement secondaire II et formation continue	Covid-19 Plan de mesures de soutien à l'apprentissage (ACE 2539-2020)	2'396'740	-	2'396'740	2'400'000
F04 Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Covid-19 Indemnisation institutions accueil extra-familial (loi 12764)	353'657	-	353'657	500'000
	Mesures éducatives et de placements	31'909'199	27'373'911	4'535'288	3'700'000 *
F05 Hautes écoles	Covid-19 Indemnité Université de Genève	1'000'000	-	1'000'000	1'000'000
H04 Sécurité civile et armée	Covid-19 - PC instruction communes	398'990	-	398'990	340'000 *
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	Soins à domicile	123'375'576	119'562'336	3'813'240	9'120'000
	Covid-19 Indemnisation HUG Pertes	168'478'580	-	168'478'580	176'000'000
	Covid-19 Indemnisation cliniques privées Pertes	10'659'548	-	10'659'548	10'659'548
	Covid-19 EMS	2'742'942	-	2'742'942	2'880'693
	Covid-19 Indemnisation Foyers de jour Pertes	332'153	-	332'153	332'153
M01 Transport et mobilité	Covid-19 Indemnité TPG	21'702'224	-	21'702'224	21'702'224
	Covid-19 Compagnie générale de navigation CGN	750'000	-	750'000	750'000
TOTAL I				385'503'472	482'572'346

(*) Dépassement partiellement couvert par une demande en autorisation de crédit supplémentaire approuvée par la commission des finances.

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements
30 Charges de personnel (Provisions/dépreciations)						25'095'457
A03	Exercice des droits politiques	Provisions/ dépreciations	oui	65'627	-	65'627
B05	Systèmes d'information et numérique	Provisions/ dépreciations	oui	156'570	-	156'570
E01	Protection de l'environnement	Provisions/ dépreciations	oui	14'258'834	14'208'095	50'739
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Provisions/ dépreciations	oui	107'050	-	107'050
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	Provisions/ dépreciations		476'137	-	476'137
G04	Protection du patrimoine bâti et des sites	Provisions/ dépreciations	oui	5'636'459	5'612'869	23'590
H01	Sécurité publique	Provisions/ dépreciations		6'569'196	-7'052'098	13'621'294
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions/ dépreciations		8'434'997	-1'148'016	9'583'013
J01	Pouvoir judiciaire	Provisions/ dépreciations	oui	-707'465	-839'793	132'328
L01	Réinsertion des demandeurs d'emplois	Provisions/ dépreciations		679'359	-	679'359
L03	Exécution des poursuites et faillites	Provisions/ dépreciations	oui	28'538'043	28'345'147	192'896
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Provisions/ dépreciations	oui	13'201'477	13'194'622	6'855
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (Provisions/dépreciations et pertes effectives)						20'983'632
A03	Exercice des droits politiques	Provisions/ dépreciations et pertes effectives	oui	14'351	-	14'351
B01	Etats-majors départementaux	Provisions/ dépreciations	oui	16'840	1'000	15'840
B04	Gestion des locaux et logistique	Provisions/ dépreciations		2'485'864	-850'000	3'335'864
B05	Systèmes d'information et numérique	Provisions/ dépreciations		1'881'060	-	1'881'060
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	Provisions/ dépreciations		352'761	20'000	332'761
E01	Protection de l'environnement	Provisions/ dépreciations		1'069'458	-1'999'000	3'068'458
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Pertes effectives	oui	88'862	40'000	48'862
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	Pertes effectives	oui	44'113	32'000	12'113
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Provisions/ dépreciations		736'749	76'228	660'521
G01	Logement et planification foncière	Provisions/ dépreciations		1'631'450	600'000	1'031'450
G02	Aménagement du territoire et conformité des constructions et des chantiers	Provisions/ dépreciations		991'570	300'000	691'570
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Provisions/ dépreciations et pertes effectives	oui	59'083	-	59'083
H03	Population, droit de cité et migration	Pertes effectives	oui	32'515	10'000	22'515
I01	Impôts, taxes et droits	Provisions/ dépreciations		96'526'671	87'750'000	8'776'671
J01	Pouvoir judiciaire	Provisions/ dépreciations	oui	40'422'275	40'245'775	176'500
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Pertes effectives	oui	102'323	39'839	62'484
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	Provisions/ dépreciations et pertes effectives		150'544	-493'000	643'544
M02	Infrastructures routières et de transports	Provisions/ dépreciations	oui	34'269	10'000	24'269
M03	Admission à la circulation routière et à la navigation	Provisions/ dépreciations	oui	1'328'220	1'226'838	101'382
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	37'034	12'700	24'334

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCE

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements
33 Amortissements du patrimoine administratif (Amortissements)						1'006'061
B03	Gestion financière transversale et départementale et achats	Amortissements	oui	22'347	10'503	11'844
D01	Culture	Amortissements	oui	158'429	103'829	54'600
D02	Sport et loisirs	Amortissements	oui	129'624	84'951	44'673
E03	Gestion des eaux	Amortissements	oui	3'061'439	3'025'872	35'567
E04	Agriculture et nature	Amortissements	oui	2'034'886	1'904'703	130'183
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Amortissements	oui	1'867'697	1'850'138	17'559
F04	Enfance, jeunesse et soutien à la parentalité	Amortissements	oui	325'105	310'778	14'327
F06	Prestations transversales liées à la formation	Amortissements	oui	724'010	669'173	54'837
G03	Information du territoire et garantie des droits réels	Amortissements	oui	995'019	973'411	21'608
H01	Sécurité publique	Amortissements	oui	5'483'949	5'309'389	174'560
H02	Privation de liberté et mesures d'encadrement	Amortissements	oui	1'018'482	940'927	77'555
J02	Production et perception des impôts	Amortissements	oui	132'419	115'672	16'747
J01	Pouvoir judiciaire	Amortissements	oui	2'489'051	2'188'085	300'966
K03	Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	Amortissements	oui	349'792	329'387	20'405
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	Amortissements	oui	51'294	37'574	13'720
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Amortissements	oui	299'189	282'280	16'909
34 Charges financières (Provisions/dépréciations et pertes effectives)						22'165'632
I03	Administration de la fortune, de la dette et de la RPT	Provisions/dépréciations et pertes effectives		22'165'521	-	22'165'521
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	111	-	111
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (Provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)						13'465'084
A04	Développement et innovation du canton et de la région	Provisions/dépréciations et amortissements		1'629'183	142'760	1'486'423
B04	Gestion des locaux et logistique	Amortissements		53'831'632	45'991'351	7'840'281
C01	Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale	Provisions/dépréciations et amortissements		6'782'944	5'595'210	1'187'734
C02	Soutien financier individuel aux personnes âgées	Amortissements et pertes effectives	oui	392'684	238'689	153'995
C03	Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées	Amortissements et pertes effectives		2'412'202	1'466'232	945'970
C04	Soutien à la famille et à l'intégration	Amortissements et pertes effectives	oui	448'782	272'787	175'994
C05	Actions en matière d'asile et de migration	Amortissements et pertes effectives	oui	392'684	238'689	153'995
C06	Protection des personnes adultes sous curatelle	Amortissements et pertes effectives	oui	112'195	68'197	43'999
E01	Protection de l'environnement	Amortissements	oui	226'648	165'475	61'173
E03	Gestion des eaux	Amortissements		2'635'871	2'173'871	462'000
E04	Agriculture et nature	Amortissements	oui	457'334	417'604	39'730
F01	Enseignement obligatoire et orientation	Amortissements	oui	234'073	70'800	163'273
F02	Enseignement secondaire II et formation continue	Amortissements	oui	11'833'099	11'670'878	162'221
F05	Hautes écoles	Amortissements et pertes effectives		25'718'439	25'278'322	440'117
G01	Logement et planification foncière	Amortissements	oui	1'996'469	1'955'063	41'406
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	Amortissements	oui	37'579	23'946	13'633
L02	Surveillance du marché du travail et régulation du commerce	Amortissements	oui	633'930	549'000	84'930
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000	Pertes effectives	oui	13'210	5'000	8'210
36 Charges de transfert (liste des subventions)						62'861'516
A04	Développement et innovation du canton et de la région					
	Covid-19 Indemnisations cas de rigueur 2020 (loi 12810)	Provisions/dépréciations		2'630'000	-	2'630'000
	Covid-19 Indemnisations des bailleurs de locaux commerciaux, loyers nov-déc. (loi 12825)	Provisions/dépréciations		2'400'000	-	2'400'000
	Covid-19 Indemnisations des commerces et activités de proximité (loi 12812)	Provisions/dépréciations		7'000'000	-	7'000'000
	Covid-19 Indemnisations charges sociales et salaires des apprentis (loi 12824)	Provisions/dépréciations		1'550'000	-	1'550'000

II. Dépassements de la compétence du Conseil d'Etat conformément à la LGAF et au RPFCEB

Programme	Libellé	Exceptions LGAF (art. 33 al. 3)	Seuils de matérialité (art. 34 al. 2)	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale						
	Covid-19 Indemnisation pour perte de revenus (loi 12723)	Provisions/dépréciations		15'000'000	-	15'000'000
	Subsides aux assurés à ressources modestes	Provisions/dépréciations		5'750'972	1'000'000	4'750'972
	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	Provisions/dépréciations		-4'128'002	-17'000'000	12'871'998
	Bourses d'études - enseignement secondaire II	Provisions/dépréciations	oui	853'748	655'901	197'847
	Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	Provisions/dépréciations	oui	482'107	334'137	147'970
	Remise de cotisations AVS ^(LRT)	Provisions/dépréciations	oui	29'360	-	29'360
C02 Soutien financier individuel aux personnes âgées						
	Prestations complémentaires fédérales - AVS	Provisions/dépréciations		1'745'853	50'000	1'695'853
	Prestations complémentaires cantonales - AVS	Provisions/dépréciations		597'155	-200'000	797'155
	Prestations d'aide sociale - AVS		oui	4'930'432	4'781'448	148'984
C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées						
	Prestations complémentaires fédérales - AI	Provisions/dépréciations		1'145'115	-	1'145'115
	Prestations complémentaires cantonales - AI	Provisions/dépréciations		530'749	-	530'749
D01 Culture						
	Covid-19 Indemnisation entreprises et acteurs culturels (loi 12751)	Provisions/dépréciations		260'157	-	260'157
F02 Enseignement secondaire II et formation continue						
	Cours interentreprise hors canton - subv. pour la formation de base		oui	682'811	532'811	150'000
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées						
	Soins à domicile	Provisions/dépréciations		3'576'678	-	3'576'678
	Covid-19 Indemnisation cliniques privées Pertes	Provisions/dépréciations		5'623'000	-	5'623'000
	Covid-19 EMS	Provisions/dépréciations		348'642	-	348'642
M01 Transport et mobilité						
	Covid-19 Indemnités aux CFF pour les trains régionaux	Provisions/dépréciations		1'800'000	-	1'800'000
	Covid-19 Société des mouettes genevoises navigation S.A. (SMGN)		oui	200'000	-	200'000
Divers programmes	Agrégat des dépassements inférieurs à CHF 10'000		oui	643'337	636'300	7'037
38 Charges extraordinaires (Amortissements)						11'359'313
I03 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT		Amortissements		127'742'031	116'382'718	11'359'313
TOTAL II						156'936'694

En application de la LGAF (art 33 et 34) et du règlement d'application (RPFCEB art 21), le Conseil d'Etat est compétent pour valider les dépassements de crédit inférieurs au seuil de matérialité. Le seuil de matérialité est fixé à CHF 200'000 ou entre 200'000 F et 1'000'000 F (n'excédant pas 0,5% du crédit initial voté dans le cadre du budget). De plus, les dépassements de crédit concernant : les amortissements, les provisions, les pertes de valeur et dépréciations d'actifs, les pertes de change et créances irrécouvrables, les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés ou des actifs du patrimoine financier, les reclassements entre natures de charges, les cas particuliers définis par voie réglementaire, portant sur des écritures comptables qui ne donnent pas lieu à une sortie de trésorerie, ne font pas l'objet de demandes de dépassement de crédit soumises à la commission des finances et sont présentés et régularisés par le Grand Conseil dans le cadre de la loi de bouclage des comptes.

Charges supplémentaires - Compte de fonctionnement 2020

III. Dépassements non soumis ou non approuvés par la Commission des finances

Programme	Comptes 2020	Budget 2020	Dépassements
36 Charges de transfert (hors liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			5'758'922
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	7'502'412	1'743'490	5'758'922
36 Charges de transfert (liste des subventions) (hors provisions/dépréciations, amortissements et pertes effectives)			10'284'801
C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale			
Bourses d'études - enseignement HES et universitaire	13'708'767	13'299'104	409'663 (1)
C04 Soutien à la famille et à l'intégration			
PIC - Programme d'intégration cantonal	4'443'471	4'106'369	337'102
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées			
Prestations stationnaires hospitalières	421'479'137	412'303'601	9'175'536
M01 Transport et mobilité			
Unireso Frais communauté tarifaire	1'312'500	950'000	362'500
TOTAL III			16'043'723

(1) Le DCS a déposé le 19 octobre 2020 une demande en autorisation de crédit supplémentaire de 200'000 F. Inférieure au seuil de matérialité, elle a été acceptée par le Conseil d'Etat en date du 25 novembre 2020. Le dépassement entre les comptes 2020 et le budget voté étant finalement supérieur au seuil de matérialité, cette charge n'a pas formellement fait l'objet d'une demande en autorisation de crédit supplémentaire auprès de la commission des finances.